



VILLE DE

Ramonville  
Saint-Agne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 6 Février 2015

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

Numéro  
2015/FEV/04

Point de l'ordre du jour  
4

OBJET  
OCTROI DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR  
M. JAECK

Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 11/02/2015  
L'affichage en mairie le : 11/02/2015  
La notification le : 11/02/2015

Le Maire  
Christophe LUBAC

Le Vendredi 6 Février 2015, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 30 Janvier 2015, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Membres présents :**

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, M. B. PASSERIEU, Mme M. CABAU, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, M. Fr. MERELLE, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

M. G. ROZENKNOP a donné procuration à M. E. JAECK  
Mme P. MATON a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
M. A. CLEMENT a donné procuration à M. Ch. LUBAC  
M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme M-A. SCANO  
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN  
Mme Cl. GRIET a donné procuration à M. B. PASSERIEU  
Mme V. BLANSTIER a donné procuration à P. ARCE  
M. P. BROT a donné procuration à M. M. CHARLIER  
Mme A. POL a donné procuration à Mme M. CABAU

**Exposé des motifs**

Monsieur JAECK propose au Conseil Municipal :

➤ **de voter une avance sur la subvention 2015 aux associations suivantes qui en ont fait la demande :**

• ARTO.....	38 000 €
• Regards.....	5 825 €
• Ramonville Ciné.....	9 500 €
• Ferme de Cinquante.....	11 200 €
• Sens Actif.....	930 €
• Caracole.....	350 €

➤ **de voter une subvention exceptionnelle à l'association suivante qui en a fait la demande :**

• Ferme de Cinquante.....	4 170 €
---------------------------	---------

Il précise que les membres du Conseil Municipal membres du bureau d'une association subventionnée ne prennent pas part au vote.

**Décision**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur JAECK et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

➤ **VOTE** une avance sur la subvention 2015 aux associations suivantes :

- ARTO.....38 000 €
- Regards.....5 825 €
- Ramonville Ciné.....9 500 €
- Ferme de Cinquante.....11 200 €
- Sens Actif.....930 €
- Caracole.....350 €

➤ **VOTE** une subvention exceptionnelle à l'association suivante :

- Ferme de Cinquante.....4 170 €

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
Christophe LUBAC

Date de la signature : 09/02/2015  
Nom du signataire : Christophe LUBAC